

Image not found or type unknown



Titre de sejour parent d'enfant français

Par **sadouk**, le **08/04/2011** à **10:49**

Bonjour,rnrn je suis marié avec une française. je suis entré en france depuis 2008. maintenant, j'ai un enfant. on est séparé moi et ma femme depuis 2010. j'ai fait une demande de titre de sejour de parent 'enfant français, la prefecture a refusé ma demande car j'ai pas présenté les justificatifs d'entretien de mon fils. en plus ma femme a écrit une lettre contre moi au prefect. j'ai fait le recours. j'ai présenté les mandats cash que j'envoyais à ma femme pour l'entretien de mon fils. je me demande si les mandats cash suffiront pour montrer que je participe à l'entrtn de mon fils. et kelk photos de moi et lui.pour dire qu je le voyait reguliairement. en sachant que j'ai pa demandé la garde au juge car je voyais. rnrn merci de me repondre.

Par **mimi493**, le **08/04/2011** à **10:58**

Que dit le jugement sur la pension alimentaire ?rnl ne suffit pas de participer à l'entretien, il faut aussi participer à son éducation